

# Compte rendu de l'assemblée générale de l'AAPPMA du Lac d'Aiguebelette du 25/01/2015

Lieu : Salle des fêtes de DULLIN

nombre de personnes présentes : 140

M. Pascal BUREI, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale. Il salue tout particulièrement la présence de M. GUILLERMARD (président de la CCLA), M. BOIS (maire de DULLIN), M. COUTAZ (maire d'Aiguebelette le lac), Mme GIRARD (maire de Lépin le lac), M. GUILLAUD (président fédération de pêche de Savoie), les présidents et administrateurs des AAPPMA d'ANNECY, CHAMBERY, PALADRU, LAFFREY.

## Ordre du jour :

- **Rapport moral du secrétaire**
- **Rapport du Trésorier**
- **Rapport du vérificateur des comptes**
- **Quitus à donner au Trésorier**
- **Les animations (Gipall, Fête de la pêche, club pêche)**
- **Rapport du responsable de la pisciculture, inventaire ONEMA**
- **Rapport de la garderie**
- **Rapport du Président (dossiers en cours)**
- **Question des sociétaires**

## Rapport moral du secrétaire : (S. BONNEVIE)

Comme à l'accoutumée, les membres du conseil d'administration se sont réunis une fois par mois en moyenne sur 2015. Le nombre de ses membres s'élève désormais à 10 suites aux départs de messieurs DOVIS et TEPPAZ.

Lors du dernier trimestre 2015 auront lieu les élections de renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA. Une convocation vous sera adressée à l'avance. Les candidatures devront être parvenues à l'aappma un mois avant la date de l'élection. Les démarches à suivre seront visibles sur notre site internet.

Une réunion avec la nouvelle équipe municipale de Lépin le lac a eu lieu. Nous les remercions pour le soutien apporté à l'association (prêt de l'hôtel rond, fête de la pêche, location des locaux place de la gare).

En février 2014 nous avons exposé au salon de la pêche à Albertville afin de faire connaître le lac ainsi que les modes de pêche qui y sont pratiqués. En juin, nous avons organisé la fête de la pêche avec la participation des bénévoles, merci à eux ainsi qu'à tous nos partenaires.

En septembre l'aappma a participé à la journée de nettoyage du lac en collaboration avec les autres associations et la communauté de communes. Une cinquantaine de volontaires étaient présents et ont contribué à prélever plus de 3 m<sup>3</sup> de déchets.

Au début du mois de décembre la vente de saumon au profit de l'association s'est tenue avec succès. Nous enregistrons une progression des ventes de l'ordre de 25%.

2014 aura été également une seconde année d'importants travaux à la pisciculture avec le traitement de la charpente, la rénovation du pacage lacustre, et la mise en conformité aux nouvelles normes sanitaires. Une première visite de contrôle satisfaisante a été effectuée par les services compétents.

Les frayères artificielles quant à elles ont été regarnies et l'immersion des fagots en vue d'aider à la reproduction naturelle s'est poursuivie. Un alevinage panaché (gardons/tanches/brochets) s'est déroulé en fin d'année tout comme les pêches exceptionnelles de corégones avec la présence de M. PELLENC de l'ONEMA. Ces points seront développés par M. Schneider dans le rapport de gestion piscicole avec le compte rendu de la diagnose de cet automne par M. Jean-Claude RAYMOND.

Toutes ses actions n'auraient pas pu être réalisées sans la participation de nos bénévoles. À ce titre une rencontre conviviale entre ceux-ci a eu lieu le 05 septembre dernier. Elle sera reconduite cette année.

Les dossiers en cours et à venir (baux de pêche, étude d'impact économique de la pêche à Aiguebelette...) seront eux développés dans le rapport du Président à suivre, par Pascal BUREI.

## Rapport du Trésorier :

<b>Compte d'exploitation 2014</b>			
<b>Produits</b>			
*Ventes permis		76 769	
*Locations de barques		2 145	
*Ateliers pêche		150	
*Ventes pisciculture		1 300	
*Ventes diverses nettes (saumons,buvettes....)		2 037	
*Ristourne fédérale sur permis		2 329	
*Subventions fédérales		4 051	
*Produits financiers		770	
*Produits exceptionnels		200	
*Production immobilisée		3 458	
	<b>Total des produits</b>		<b>93 209</b>
<b>Charges</b>			
*Alevinage et pisciculture		10 998	
*Administration générale (Locaux, salaires, Redevance fédérale, baux, etc.)		78 922	
*Manifestations (fête de la pêche,Interlac....)		2 498	
	<b>Total des charges</b>		<b>92 418</b>
	<b>Excédent d'exploitation</b>		<b>791</b>

<b>Compte d'exploitation previsionnel 2015</b>			
<b>Produits</b>			
*Ventes permis		77 000	
*Locations de barques		2 300	
*Ventes diverses nettes (saumons,buvettes....)		4 150	
*Ristourne fédérale sur permis		2 300	
*Subventions fédérales		6 000	
*Produits financiers		500	
*Produits exceptionnels		300	
	<b>Total des produits</b>		<b>92 550</b>
<b>Charges</b>			
*Alevinage et pisciculture		10 000	
*Administration générale (Locaux, salaires, Redevance fédérale, baux, etc.)		78 000	
*Manifestations (AG,fête de la pêche,Interlac....)		3 000	
	<b>Total des charges</b>		<b>91 000</b>
	<b>Excédent d'exploitation</b>		<b>1 550</b>

## Rapport du vérificateur des comptes et Quitus à donner au Trésorier : (S. TOMAMICHEL)

- le vérificateur indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière à la fin de l'exercice 2014 et les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables. il certifie sincères et conformes les comptes de l'exercice 2014 de l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette.
- Quitus est demandé pour l'approbation du rapport financier de l'exercice 2014. l'unanimité des sociétaires présents donnent quitus pour approbation des comptes 2014.

## **Les animations (Gipall, Fête de la pêche, club pêche) : (J.ORTIZ, J-M BATON)**

La fête de la pêche 2014 fut un grand succès, comme chaque année avec une grande participation de jeunes pêcheurs. Cette journée ne pourrait se dérouler sans l'aide de tous nos bénévoles et partenaires, que je voudrai encore remercier de leurs aides et leurs dons.

Nous voulons qu'à l'avenir, cette fête soit une journée de convivialité, d'échange entre jeunes, moins jeunes, initiés ou pas. Elle peut permettre aussi à de nouvelles personnes intéressées par la pêche de se rapprocher de l'AAPPMA et de pêcheurs chevronnés afin de leur apprendre les différentes techniques pratiquées sur le lac. L'ouverture prochaine d'un club pêche aura le même objectif. Ce sera avec la bonne volonté de tous que nous ferons découvrir ce joyau qu'est le lac pour la pratique de la pêche et ainsi faire grandir notre association.

La première séance du club pêche aura lieu le vendredi 27 Mars de 17h00 à 19h00 place de la Gare à Lépin le lac.

L'association des AAPPMA lacs Alpains=> **GIPALL (Groupement Interdépartemental des Pêcheurs Amateurs de Loisirs en Lacs.)** Création : JO 16/12/2006. Déclarée le 30/10/2006 Préfecture de la Savoie.

Président: Christian Guiraudon jusqu'en 2013 puis réélection du C.A et du bureau à l'AG du 18/02/2014, avec un nouveau Président, vice-président, trésorier et secrétaire. Trois administrateurs par AAPPMA : Aiguebelette, Aix les Bains et Chambéry (Lac du Bourget), Annecy Lac Pêche, Paladru et Vizille Lac de Laffrey, soit 18 Membres au conseil d'administration.

Rappel de l'objet de la création : Rassembler les AAPPMA des Lacs intéressées dans une structure d'union et d'entraide qui permette de mutualiser leurs connaissances et savoir-faire, comme le "soutien mutuel dans l'action", pour l'accomplissement optimal de leurs objectifs et activités de pêche de loisir et de son patrimoine dans les Lacs. D'une manière générale, l'Association peut effectuer toute opération concernant directement ou indirectement l'objet de son action.

Un coordinateur par AAPPMA organise les six rencontres annuelles, sur chacun des lacs, avec un classement par journée et un autre au Final.

Pour 2014, Aiguebelette termine 2ème au général (3 victoires, 2ème, 3ème et 4ème) derrière Laffrey, à 1 poisson d'écart et 743 grammes sur l'ensemble des rencontres.

## **Rapport du responsable de la pisciculture et inventaire ONEMA :**

(J. SCHNEIDER – AAPPMA)



(J-C RAYMOND)



## **Rapport de la garderie : (M. ROY)**

Je tenais tout d'abord à remercier ce bureau de la confiance qu'il m'accorde en me demandant de faire ce bilan. Cette année un nouveau garde nous a rejoint et il s'agit de Mr VIBOUD Guillaume, à présent la garderie compte 4 gardes : Mr Julien SCHNEIDER, Mr Jean Christophe PAGNIER, Mr Guillaume VIBOUD et enfin, moi-même, qui entame ma douzième année de garderie sur notre lac. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Mr Marc ROY dit Marcus ! Nous avons également reçu la candidature d'un futur garde qui devrait intégrer notre garderie soit courant de cette année ou au plus tard début 2016. Ce candidat est parmi nous dans la salle et se nomme Mr ARBOLEAS Guillaume.

En 2014 nous avons effectué une trentaine de contrôles pour une centaine d'heures sur le terrain. 6 procès-verbaux ont été dressés et une exclusion de l'association pour une période d'une année. 14 permis journaliers et annuels confondus ont été vendus en urgence auprès de nos dépositaires. 1 pollution a été constatée dans le canal et nous avons fait intervenir les pompiers ainsi que les services compétents qui ont mis en place un barrage antipollution.

Nous avons également établi 35 avertissements notifiés sur les carnets de captures pour non-remplissage. Nous vous rappelons que cela est passible d'une sanction pénale et civile, car c'est une obligation préfectorale. La garderie veillera à ce que cela soit fait correctement et sera moins tolérante envers tous ceux qui dérogeront à cette obligation. Un rappel vous a été fait avec un encadrement en 1ère page et en page 2 la manière dont vous devez le remplir.

Nous constatons malheureusement, que de nombreux pêcheurs nous disent et bien trop souvent après coup, qu'ils ont été témoins de plusieurs anomalies en ce qui concerne la réglementation de la pêche.

Pour parer à ce genre de comportements et maintenir la bonne gestion piscicole, nous vous demandons de ne pas hésiter à nous appeler, même anonymement au numéro de l'AAPPMA qui est notifié sur votre permis de pêche. Ce comportement est avant tout, être défenseur et citoyen de celui-ci.

D'autre part si parmi vous, certains font de belles prises, n'hésitez pas à nous faire parvenir des photos ainsi que toutes les mensurations des trophées. Évitez les prises auxquelles on aperçoit le sang qui coule, mais favorisez plutôt des prises saines et propres avec un arrière-plan sympathique. Les plus belles pourront être sélectionnées afin de figurer sur notre site Internet.

Enfin toute l'équipe de la garderie vous présente de nouveau, tous ses meilleurs Vœux de bonheur et santé à vous et votre famille, ainsi que de magnifiques pêches.

### **Rapport du Président (dossiers en cours) : (P. BUREI)**

#### **Le bail de pêche :**

Je remercie les membres du conseil communautaire ainsi que son président et vice-président qui ont à l'unanimité en automne 2014 renouvelée la convention confiant à l'AAPPMA l'organisation de la pratique de pêche et la gestion piscicole du lac d'Aiguebelette ceci pour une durée de 5 ans.

#### **Le dossier des équipements lié au championnat du monde d'Aviron :**

Pas simple de résumer en quelques mots ce dossier, il faudrait une réunion consacrée uniquement à ce sujet, je commencerai par le jugement du tribunal administratif de Grenoble du 24 juin 2014 qui a donné raison aux associations, les juges annulant tous les actes administratifs du dossier.

Suite à ce jugement et après réflexion, nous avons estimé que celui-ci laissait la possibilité de régulariser les actes administratifs en réalisant une 2<sup>ème</sup> étude d'impact.

Nous appuyant sur les remarques du rapporteur public du tribunal, nous avons décidé de faire appel du jugement, le conseil général de Savoie en faisant de même. Il n'y a pas de date prévue pour le jugement de l'appel, le délai moyen est d'environ 1 an (tribunal administratif de Lyon) celui-ci aura certainement lieu après les CM2015 du 30/08 au 6/09.

Plusieurs plaintes au pénal ont aussi été déposés, elles sont aussi en cours d'instruction.

La nouvelle assemblée, élue en mars dernier, de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) a pris l'initiative en juillet 2014, de se poser en médiatrice pour tenter d'apaiser la situation locale: une première rencontre avec le CG73 la FAPLA et l'AAPPMA chaque partie est restée sur ces positions,(mais il faut dire que nous étions pendant la période d'analyse du jugement et possibilité d'appel de celui-ci, puis a eu lieu puis le 30 octobre une rencontre avec les représentants du collectif SOS lac d'Aiguebelette et des élus de la CCLA pour essayer d'avancer sur des points de conciliation possible.

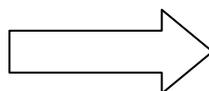
En 2015 la 2<sup>ème</sup> étude d'impact sortira février-mars puis l'enquête publique d'une durée 1 mois, nous invitons à déposer votre avis (c'est important que vous vous exprimiez)

### Le point sur les frayères impactées par les travaux :

- 1) Dans le dossier loi sur l'eau, il est indiqué qu'un suivi devra être réalisé sur les 6 frayères artificielles construites en compensation de celles qui ont été détruites et impactées par la mise en place des équipements. Sur conseil de la fédération de pêche de Savoie, nous avons fait une proposition chiffrée au CG73 pour que ce soit nous l'AAPPMA d'Aiguebelette qui réalise ce suivi et pas des intervenants extérieurs au lac. Cette proposition a été acceptée par le conseil général, ce suivi devra commencer cette année.
- 2) Il a été détruit pendant la construction de la cabane d'aligneur une frayère naturelle, une plainte a été déposée, 2 choix se proposaient à nous soit de laisser la justice se faire sans être sûr que le tribunal retienne notre plainte avec en + les possibilités d'appels, les délais avant de voir une quelconque compensation arrivée auraient pu être très longs, votre conseil d'administration a fait le constat très simple, gardant toujours en mémoire qu'est-ce qui est le mieux pour le lac, le milieu aquatique et la pêche. Cette frayère naturelle manque au lac, nous avons donc décidé qu'il fallait au plus vite reconstituer une nouvelle frayère, il a donc été négocié avec le CG73 la reconstitution d'une frayère d'une surface de 260M<sup>2</sup> (bien sûr, la plainte ne pourra être maintenue) commencée cet automne 2014 elle se terminera en automne 2015 ceci permettant au lac de retrouver rapidement une surface de reproduction piscicole qui manquait.

### L'AAPPMA du lac d'Aiguebelette fête ses 85 ans d'existence en cette année 2015 un rappel de ses missions, objectifs et projets de développements sont présentés :

- 1) Missions – Organisation
- 2) Historique – Praticants
- 3) Apport de l'activité pêche à l'économie locale
- 4) Gestion du milieu aquatique
- 5) Les actions associatives de L'AAPPMA
- 6) Objectifs et évolutions



AAPPMA  
présentation AG 2015

### Questions des sociétaires et intervenants :

Un Sociétaire interpelle sur le nombre de prises conséquentes réalisées pendant la dernière quinzaine d'octobre de cette année 2014, une réponse lui est apportée en séance.

M.GUILLAUD rappelle l'importance des élections de renouvellement des administrateurs des AAPPMA.

M. André Bois, Vice-président de la CCLA, confirme la création, en 2015 de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac d'Aiguebelette et répond aux inquiétudes formulées par certains pêcheurs.

M. Denis Guillermand indique que le conseil communautaire a accordé 18 jours d'emprise du nouveau bassin d'aviron, en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Pascal BUREI clos l'assemblée générale du 25 Janvier 2015.